DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers : - Afférent au CM 15

15 - En exercice - présents - votants

- absents

- exclus

Date de convocation :

08 mars 2024 Date d'affichage:

08 mars 2024

Date de réunion : 26 mars 2024

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE -Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations:

Objet : Réseau éclairage public isolé de la rue de l'Ancienne Abbaye (remplacement des luminaires)-LED

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d.es travaux du Réseau d'Eclairage Public Isolé (EIP 1) sur la rue de l'Ancienne Abbaye.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la part communale pour les travaux s'élève à :

Dépenses d'investissement				
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune 40 % HT	Montant total	
EIP 1	20.000,00 €		6.667,00 €	
Total	20.000,00 €		6.667,00 €	

Dépenses de fonctionnement			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 027-212703581-20240326-2024_DELCOM006-DE

Monsieur le Marie précise au Conseil Municipal que ces montants pourront être ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après avoir entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après	délibération,	le Conseil	Municipal	à l'unaminate da ma	jorité ou à
l'unani	mité) :				
Pour:_	15	/ Contre :	0	/ Abstention :	
ACCE	DEE 1		,		VIECE -4 1-

ACCEPTE la convention de participation financière jointe à la présente délibération entre le SIEGE et la commune de Jouy-sur-Eure pour les travaux du Réseau d'Eclairage Public Isolé (EIP 1) sur la rue de l'Ancienne Abbaye

DEMANDE à Monsieur le Maire d'inscrire les sommes au budget de l'exercice 2024, au compte 2041823 pour les dépenses d'investissement

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document concernant la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

hilippe ALLAIN Pierre BAILHACHE

Pierre BERGER

Joël BUCAILLE

Alexandra DASSAS

Anniek DELARUE

Chantal DUCHANGE

Annie JÉZÉQUEL

Olivier JOLY

Serge LAMBOY

Hélène MOINET

DETRO7

Ludovic ROBERT

Chantal SAGAL

Caroline WALLOIS

Maire

Philippe ALLAIN

A STATE OF THE STA

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 027-212703581-20240326-2024_DELCOM006-DE